

Le ministre d'Etat
Le ministre

Paris, le 20 FEV. 2018

Messieurs les Secrétaires généraux,
Monsieur le Secrétaire fédéral,

Par courrier du 30 octobre 2017, vous avez appelé notre attention sur les modalités de lancement d'une procédure de référencement par nos ministères d'un ou plusieurs organismes de protection sociale complémentaire.

Nous tenons, en premier lieu, à rappeler que nous considérons nécessaire de proposer aux agents de nos ministères, fonctionnaires, contractuels mais aussi à leurs familles et aux agents retraités, une protection sociale complémentaire de haute qualité. Nous constatons qu'à ce jour nos ministères ne proposent pas le référencement d'une offre de protection sociale complémentaire contrairement à la quasi-totalité des autres ministères. C'est le sens du lancement de cette procédure de référencement que nous vous avons confirmée par son inscription à l'agenda social. Nous avons également fait le choix d'associer le plus largement possible à cette démarche les établissements publics sous tutelle de nos ministères.

Soyez assurés que nous porterons cette exigence au plus haut niveau de façon à garantir les meilleurs conditions de prise en charge des frais de santé et de couverture prévoyance pour tous les agents et en particulier pour ceux dont les revenus sont les plus modestes.

Nous engageons cette démarche dans une logique de solidarité intergénérationnelle et familiale qui constitue le cœur de la procédure de référencement. Ce sont ces mécanismes de solidarité qui permettront le versement, chaque année, d'une participation ministérielle tenant compte de la situation spécifique des retraités et des familles en termes de protection sociale.

A ce titre, nos ministères ont provisionné une somme annuelle d'un montant de neuf cent mille euros (900 00 euros).

Dans ces conditions, nous souhaitons que le cycle de concertations engagé avec vos organisations syndicales se poursuive sur ces bases communes. Ainsi, nous vous proposons que l'établissement du cahier des charges fasse l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales représentées au comité technique ministériel, conformément aux termes de l'agenda social. Le choix du ou des organisme(s) référencé(s) relèvera par contre d'une décision de l'administration, mais vous serez néanmoins informés des principaux éléments d'analyse qui sous-tendront le choix.

Sachez enfin que nos services demeureront particulièrement attentifs tout au long de la procédure à défendre les intérêts de nos agents, en toute neutralité et impartialité, et nous ne doutons pas que nous trouverons les moyens adaptés pour agir ensemble en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Secrétaires généraux, Monsieur le Secrétaire fédéral, l'expression de nos meilleures salutations.



Nicolas HULOT



Jacques MEZARD